

<b>AXE</b>	<b>1</b>
<b>OBJECTIF</b>	<b>1</b>
<b>ACTION</b>	<b>Action 1.1.1 - Mettre en place les comités de pilotage et suivi de la démarche.</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VPTE - DGS</b>
<b>CONTEXTE</b>	La démarche engagée par l'établissement requiert la mise en place d'une structure de pilotage. Ce pilotage doit permettre la coordination et assurer la cohérence des actions, et répondre aux enjeux de visibilité et d'efficacité.
<b>DESRIPTIF</b>	<p>Le pilotage et le suivi de la démarche seront assurés par deux comités à instituer.</p> <p>Le comité de pilotage (COFIL) aura une mission de pilotage des actions en lien avec les ambitions stratégiques du schéma. Il vérifiera l'adéquation entre les actions conduites et les objectifs stratégiques, rendra des arbitrages pour garantir l'alignement avec la stratégie d'établissement, portera le projet devant la communauté et ses instances, définira les éléments de communication pour diffuser la culture de la durabilité.</p> <p>Il sera composé du Président, des Vice-présidents du Conseil d'administration, des Vice-présidents délégués, du Vice-président étudiant, du DGS.</p> <p>Le comité de suivi suivra l'avancement du projet et coordonnera les actions en s'assurant de leur cohérence avec les objectifs assignés. Il assurera le lien entre les acteurs du projet et préparera les arbitrages soumis au COFIL. Il sera composé de la Vice-présidente déléguée à la transition environnementale (TE) et des éventuels chargés de mission TE, du Vice-président étudiant et des élus étudiants aux conseils, des directeurs des composantes ou instituts et des directeurs administratifs des composantes ou instituts, des directeurs de services communs et des DGSA et directeurs centraux.</p>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Désignation et installation des comités	à la suite de la mise en place des instituts soit Février 2024
Réunion des comités	réunion annuelle du comité de suivi, et bi-annuelle du comité de pilotage
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	CF affaires générales pour le fonctionnement des comités
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	chargé.e de mission Transition Environnementale pour la préparation des comités
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Toutes structures de l'établissement
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 1.1.2 Constituer et affecter des moyens à une équipe projet

<b>AXE</b>	<b>1</b>
<b>OBJECTIF</b>	<b>1</b>
<b>ACTION</b>	<b>Action 1.1.2 Constituer et affecter des moyens à une équipe projet</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>Président, DGS</b>
<b>CONTEXTE</b>	La plupart des actions relevant des enjeux de durabilité sont des actions transverses, nécessitant une collaboration entre différentes structures organisationnelles. Un portage dédié est nécessaire pour garantir la visibilité des actions déployées, leur mise en cohérence, et l'efficacité globale de la politique portée par l'établissement. Ce pilotage est actuellement assuré par la seule vice-présidente déléguée à la transition environnementale (VPTE).
<b>DESRIPTIF</b>	L'action vise à mettre en place une équipe projet en charge du portage de la démarche, et à lui assurer des moyens dédiés. L'équipe projet sera constituée de la VP-TE, d'un chargé de mission BIATSS, de chargés de mission enseignants-chercheurs sur les thématiques de la biodiversité, des mobilités, du numérique responsable, et du directeur adjoint ou chargé de mission en charge de la durabilité dans les composantes ou instituts. L'équipe pourra être complétée par des apports d'étudiants de Master lors de stages, ou de services civiques. La dotation sera fixée annuellement dans le cadre du dialogue budgétaire
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Création de charge de mission biodiversité	Octobre 2024
Création des charges de mission mobilités et numérique responsable	Janvier 2024
Désignation des directions adjointes ou chargés de mission à la TE dans les composantes ou instituts	cf Fiche-action 1.1.3
Création de l'e-otp "transition environnementale" dans le centre financier affaires générales	Mars 2024
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	CF affaires générales pour le fonctionnement-budget 2024 à définir.
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	DGS, DRH, DFACI.
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Toutes structures de l'établissement
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 1.1.3

<b>AXE</b>	<b>1</b>
<b>OBJECTIF</b>	<b>1</b>
<b>ACTION</b>	<b>Action 1.1.3. Mettre en place une structure de pilotage dédiée dans les composantes ou instituts</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-CA</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Les instituts et les composantes sont les porteurs du projet de l'établissement sur leur périmètres scientifiques respectifs. Ils se positionnent ainsi à un niveau de gouvernance pertinent pour le développement et la mise en œuvre d'une stratégie relative à l'intégration des enjeux de durabilité dans les activités de formation et de recherche. L'intégration des enjeux de durabilité dans leurs activités de formation et de recherche des composantes ou instituts fera l'objet des contrats d'objectifs, de moyens et de performance.</p> <p>La création d'une fonction de direction adjointe ou de chargés de mission des composantes ou instituts apparaît cependant nécessaire pour coordonner les efforts, sensibiliser les membres de l'institution, établir des partenariats et superviser les progrès réalisés dans ce domaine crucial durant la phase de structuration de la démarche de l'établissement.</p>
<b>DESSCRIPTIF</b>	<p>Cette action consiste en la mise en place d'une fonction de direction adjointe ou de chargés de mission des composantes ou instituts, dans l'objectif de permettre le développement et la mise en œuvre d'actions concrètes au sein des composantes et instituts.</p> <p>La direction adjointe à la transition écologique ou les chargés de mission seront responsables de la planification stratégique, de la coordination des projets, de la sensibilisation interne et externe, ainsi que de l'établissement de partenariats avec d'autres institutions et acteurs du domaine de la transition écologique.</p> <p>Leur travail consistera également à intégrer les principes de durabilité dans les activités quotidiennes des composantes, suivre et évaluer les actions mises en place.</p> <p>La création de ces fonctions témoigne de l'engagement de l'établissement envers la durabilité environnementale et démontre sa volonté de prendre des mesures concrètes pour contribuer à la transition écologique.</p>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Définition des objectifs et responsabilités de la Direction adjointe à la transition écologique	Printemps 2024
Désignation de la direction adjointe à la TE et répartition des responsabilités	Printemps 2024
Sensibilisation et formation : Organisation de sessions de sensibilisation à la transition écologique pour les membres de la composante. Début de la coordination des projets concrets avec des partenaires externes.	Automne 2024
Mise en œuvre des premières actions définies dans le plan d'action. Suivi régulier des progrès réalisés et ajustement des actions si nécessaire	Automne 2024
Évaluation des résultats obtenus Préparation du premier rapport sur les actions entreprises et les résultats obtenus. Présentation du rapport aux instances décisionnelles et aux parties prenantes de l'institution.	Juin 2025 et chaque fin d'année universitaire
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	/
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Actions 1.1.2 et 2.1.1

<b>AXE</b>	<b>1</b>
<b>OBJECTIF</b>	<b>2</b>
<b>ACTION</b>	<b>Action 2.2.1. - Intégrer les enjeux de durabilité de façon systématique aux COMP, entretiens professionnels, conventions avec des partenaires.</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>Gouvernance, DGS, DRH</b>
<b>CONTEXTE</b>	Les Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) sont des instruments de déclinaison des politiques publiques en contrepartie de moyens contractualisés pour en atteindre les objectifs. Les COMP seront progressivement mis en œuvre par vague dans la relation Etat-Universités pour une généralisation en 2024. AU a initié depuis 12 mois des COMP expérimentaux avec ses composantes pour en étendre le principe aux futurs instituts.
<b>DESCRIPTIF</b>	<p>Les stratégies déployées dans les COMP seront intégrées dans les projets de service des directions puis déclinées en objectifs dans les entretiens professionnels individuels (EPI) pour favoriser l'imprégnation de cette politique dans les actions quotidiennes et opérationnaliser les objectifs fixés.</p> <p>Chaque Directeur et chef de service se verra assigner un ou plusieurs objectifs de durabilité dans l'exercice de sa mission. Ces objectifs pourront consister en le déploiement de mesures visant à réduire le bilan carbone de l'activité, la réalisation d'un projet de transition visant à mieux responsabiliser les acteurs de l'activité, la rénovation de processus pour intégrer des mesures socio-environnementales dans l'activité...</p> <p>L'atteinte des objectifs sera évaluée selon des modalités définies lors de l'EPI ; l'ensemble de ces retours sera synthétiser afin de permettre d'apprécier l'évolution de l'intégration des enjeux de durabilité à l'ensemble des activités des services.</p>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Intégration des objectifs TE dans les projets de service et EPI des directions et services	Septembre 2023
Création des instituts	Février 2024
Elaboration d'un COMP avec l'Etat ou dialogue de performance	Mars 2024
Elaboration des COMP avec les composantes ou instituts	Juin 2024
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	Gouvernance, DGS, DRH, DAGAP
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Toutes structures de l'établissement
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 2.1.1

<b>AXE</b>	<b>1</b>
<b>OBJECTIF</b>	<b>2</b>
<b>ACTION</b>	<b>Action 1.2.2 : Mobiliser les dispositifs RH : CPP et CRCT</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-CFVU, VP-CR, DRH</b>
<b>CONTEXTE</b>	L'engagement de l'établissement dans la mise en place d'une réponse aux enjeux de durabilité repose sur la mobilisation de personnels. Il convient de mettre en place des mesures incitatives en faveur de l'engagement, permettant aux agents souhaitant orienter leurs activités vers ces enjeux de libérer le temps nécessaire pour acquérir les compétences nécessaires et initier leur projet.
<b>DESCRIPTIF</b>	L'action consiste en l'intégration d'un critère relatif aux enjeux de durabilité dans l'évaluation des projets de Congé pour projet pédagogique (CPP) et Congé de recherche pour conversion thématique (CRCT), et/ou la réservation d'un volant de CPP et CRCT pour les projets dédiés à ces enjeux. Les modalités de cette action seront établies par un travail de critérisation collégial au sein des instances concernées (CFVU et CR).
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Identification des critères pertinents par les instances académiques compétentes ou par des groupes de travail issus de ces instances	Printemps 2024
Intégration des critères aux grilles d'évaluation des projets de CPP et CRCT	A la suite du travail de critérisation
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	Gouvernance, DGS, DRH
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Composantes (avis des départements et laboratoires), conseils
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 2.1.1

<b>AXE</b>	<b>1</b>
<b>OBJECTIF</b>	<b>2</b>
<b>ACTION</b>	<b>Action 1.2.3 : Mobiliser les dispositifs RH : primes et avancement de carrière</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-CA, DRH</b>
<b>CONTEXTE</b>	L'engagement de l'établissement dans la mise en place d'une réponse aux enjeux de durabilité repose sur la mobilisation des personnels. Il convient de mettre en place des mesures de reconnaissance de l'engagement des agents sur ces enjeux.
<b>DESRIPTIF</b>	L'action vise à intégrer la contribution effectuée par les agents enseignants-chercheurs (EC) dans le champ de la durabilité aux critères considérés pour l'attribution des primes individuelles (volet C3 de la RIPEC) et avancements de grade. Cette intégration se fera de façon progressive et cohérente avec la mise en place de la démarche à l'échelle de l'établissement, et sur la base de discussions collégiales au sein des instances de l'établissement.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Présentation du projet et discussion dans les instances	juin-24
Intégration des critères TE dans les lignes directrices de gestion relatives aux promotions des EC et relatives au régime indemnitaire des personnels EC (RIPEC)	automne 2024
Vote des lignes directrices de gestion (LDG) par les instances (CSA puis CA)	automne 2024
Intégration des nouvelles modalités de valorisation au fil de l'eau des campagnes et des demandes	à partir du vote des lignes directrices de gestion
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	conseils centraux
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	/

# FICHE ACTION

<b>AXE</b>	<b>1</b>
<b>OBJECTIF</b>	<b>2</b>
<b>ACTION</b>	<b>Action 1.2.4 : Intégrer les enjeux de durabilité aux missions et à l'animation d'un réseau de référents</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>Conseillère de prévention des risques professionnels</b>
<b>CONTEXTE</b>	Les services de l'université développent des pratiques répondant aux enjeux de durabilité, chacun dans leur champ d'expertise. Cette expertise est à même de bénéficier à l'ensemble des agents. Par ailleurs, le réseau des assistants de prévention en Santé Sécurité au Travail, mis en place en 2019, couvre plusieurs thèmes à la croisée des enjeux de durabilité.
<b>DESCRIPTIF</b>	Cette action consiste à intégrer des ateliers relatifs aux enjeux de durabilité au réseau des assistants de prévention.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Identification des services pouvant intervenir, élaboration des contenus et animation des ateliers	à partir de l'automne 2023
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	services experts (DOSI, maison de la communication, DCAVIS, DPI)
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	assistants de prévention, VP-TE
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	/

<b>AXE</b>	<b>1</b>
<b>OBJECTIF</b>	<b>2</b>
<b>ACTION</b>	<b>Action 1.2.5 : Intégrer les enjeux de durabilité à la formation continue des personnels</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>Gouvernance, DGS, DRH</b>
<b>CONTEXTE</b>	Intégrer les enjeux de durabilité aux actions de l'établissement suppose à la fois un cadre d'engagement des personnels, et des personnels possédant la capacité à s'en saisir. La formation continue est l'un des outils qui permet l'évolution professionnelle des agents. A l'échelle nationale, le plan biodiversité climat du MESR indique que "A partir du 1er janvier 2023, tous les recrutements d'enseignants-chercheurs donnent lieu au suivi d'un module certifiant dédié aux grands enjeux de la TEDS (...). Ce module sera également proposé à tous les enseignants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire en formation continue"
<b>DESCRIPTIF</b>	<p>Cette action se décline en plusieurs niveaux.</p> <p><u>Accompagnement des actions mises en place au niveau national</u> : l'établissement promouvra le module de sensibilisation/formation proposé par le MESR.</p> <p><u>Mise en place d'actions spécifiques au niveau de l'établissement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le module de sensibilisation à destination des MCF sera également proposé aux personnels non éligibles. La confrontation du contenu de ce module aux attentes des personnels pourra aboutir à la proposition de webinaires complémentaires, sur des thématiques non traitées par le module.</li> <li>- Une action de formation collégiale sera proposée aux personnels en situation de responsabilité collective</li> </ul>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Attente du déploiement national ; sollicitations de prestataires pour l'action établissement. Grandes thématiques potentielles du module de sensibilisation/formation sous forme de webinaire : introduction aux enjeux de durabilité, concepts clés de la durabilité, de son importance dans le contexte actuel et de son impact sur les universités et la société en général, Objectifs de Développement Durable (ODD), le changement climatique et la gestion des ressources, éthique et responsabilité en lien avec la durabilité, consommation responsable, engagement communautaire et communication.	1e trimestre 2024
Grandes thématiques potentielles de l'action de formation collégiale pour les personnels en situation de responsabilité collective : leadership en durabilité, gestion des installations durables (y compris la gestion des déchets, la consommation énergétique et la mobilité), engagement des étudiants (comment le permettre et le susciter), mesure et évaluation de l'impact, partenariats externes.	
Déploiement des 1ers webinaires	A compter du 1er semestre 2024
Déploiement des 1ers formations collégiales	A compter du 3e semestre 2024
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	Entre 25 000 et 50 000 € selon le nombre de stagiaires pris en charge.
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	Gouvernance, DGS, DRH
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Toutes structures de l'établissement
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	formateurs
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 3.1.1 Sensibiliser les agents aux implications du contexte de crise écologique sur la conduite de recherche, Action 3.1.2 Faciliter l'engagement des laboratoires dans le dialogue sciences - société dans le champ de la durabilité, Action 4.1.4 Accompagner les équipes pédagogiques dans l'évolution des formations

<b>AXE</b>	<b>1</b>
<b>OBJECTIF</b>	<b>3</b>
<b>ACTION</b>	<b>Action 1.3.1 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes internes</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>Maison de la communication</b>
<b>CONTEXTE</b>	Rendre compte de la démarche aux parties prenantes internes est nécessaire pour sensibiliser, donner envie de contribuer, permettre les synergies et la coordination des actions. Cette démarche est par ailleurs transversale et portée par de multiples acteurs au sein de l'université, qui communiquent sur leurs actions propres par des canaux variés.
<b>DESCRIPTIF</b>	Cette fiche-action propose une trame de travail qui sera amenée à évoluer durant la période couverte par le schéma. Elle vise à structurer la communication interne sur les enjeux de durabilité. L'organisation d'un événement autour du schéma directeur sera le point de lancement de cette action.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
identification des points de contact au sein des différentes unités organisationnelles de l'université ; élargissement si nécessaire du réseau de référents communication ; mise en place d'une procédure permettant de signaler les événements en lien avec la thématique de durabilité, pour permettre leur mise en valeur spécifique et la bonne coordination des événements à l'échelle de l'établissement	Hiver 2023
inventaire des actions récurrentes menées par les différentes unités organisationnelles de l'université en lien avec la thématique de durabilité et des canaux de communication utilisés pour la diffusion de ces actions. Inventaire des canaux existants et analyse de leur usage actuel pour la communication sur cette thématique, et des possibilités d'évolutions. Proposition de canaux à mettre en place (ex: manifestation dédiée à l'occasion de la semaine de la mobilité ou de la journée mondiale de l'environnement ; rapport annuel)	Hiver 2023
mise en place d'un groupe de travail dédié à la programmation annuelle de la communication interne	à partir du printemps 2023
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	A préciser
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	tous services ; réseau des relais communication ; SFR ; instituts ; MCVC ; VP-VE ; chargée de mission stratégie de communication
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	tous agents et étudiants
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	conférenciers invités
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 2.2.1 (charte de l'événementiel responsable)

# FICHE ACTION

<b>AXE</b>	<b>1</b>
<b>OBJECTIF</b>	<b>3</b>
<b>ACTION</b>	<b>Action 1.3.2 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes externes</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>Maison de la communication</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Communiquer sur les engagements et surtout réalisations de l'université aux parties prenantes externes relève d'une stratégie d'implication. C'est un levier pour créer du lien avec des acteurs aux cultures, attentes et contraintes pouvant être différentes, dans un objectif de rayonnement et diffusion (ex communication à destination du "grand public"), d'attractivité (ex communication à destination des élèves du cycle secondaire), d'initiation ou renforcement de collaborations, et de co-construction (ex communication à destination des organisations territoriales, entreprises). Cette communication prend des formes très diverses : invitations à la presse et aux partenaires institutionnels et socio-économiques, actualités récurrentes sur le site et les réseaux, mais aussi intervention auprès des publics scolaires dans le cadre des cordées de la réussite, du grand public dans le cadre de la fête de la sciences, interventions auprès des élus, etc.</p>
<b>DESCRIPTIF</b>	<p>Cette fiche-action propose une trame de travail, qui sera amenée à évoluer durant la période couverte par le schéma. Elle vise à structurer la communication externe sur les enjeux de durabilité. L'organisation d'un événement autour du schéma directeur sera le point de lancement de cette action.</p>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
cartographie des parties prenantes externes, modes de communication et acteurs de l'université impliqués	
identification des points forts et manques éventuels dans la stratégie de communication externe déployée sur les enjeux de durabilité	
mise en place d'un groupe de travail dédié à la programmation annuelle de la communication externe	
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	A définir
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	VP-VE, VP-étudiant, MCVC, chargée de mission stratégie de communication
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	/
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	A définir
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Fiche action 1.3.1

# FICHE ACTION

<b>AXE</b>	<b>1</b>
<b>OBJECTIF</b>	<b>4</b>
<b>ACTION</b>	<b>Action 1.4.1 - Réaliser une auto-évaluation annuelle s'appuyant sur le référentiel DD&amp;RS</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP TE, DGS</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Le référentiel DD&amp;RS CPU - CGE (anciennement référentiel « plan vert ») a été mis en place en 2009 suite au Grenelle de l'environnement (article 55 de la Loi n° 2009-967 du 3 août 2009). C'est l'outil national d'auto-évaluation des démarches de développement durable et de responsabilité sociétale de l'enseignement supérieur. Les versions successives du référentiel sont élaborées par ses usagers et parties prenantes pour tenir compte de l'état de l'art scientifique, des accords internationaux en relation avec les transformations socio-écologiques (ODD, ISO 26000...) et, plus localement, des évolutions des pratiques des établissements et de la réglementation. Ce référentiel est actuellement structuré en 5 axes : stratégie et gouvernance, enseignement et formation, recherche et innovation, environnement, politique sociale.</p> <p>Cet outil adapté à l'enseignement supérieur permet la structuration et le suivi d'une démarche de responsabilité sociétale et environnementale.</p> <p>Les remontées d'auto-évaluation des établissements permettent par ailleurs le suivi annuel de la dynamique des démarches DD&amp;RS des établissements d'enseignement supérieur à l'échelle nationale</p>
<b>DESCRIPTIF</b>	L'auto-évaluation sera réalisée chaque automne sur la Plateforme d'Évaluation de la Responsabilité Sociétale des Établissements d'Enseignement Supérieur (PERSEES)
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
sollicitation des parties internes concernées pour la mise à jour du diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> <li>chaque année, à partir de juin</li> </ul>
soumission de l'auto-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>chaque année, mois de novembre</li> </ul>
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	tous services et responsables impliqués dans la démarche DD&RS
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	association CIRSES
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	actions 1.4.2, 1.4.3

<b>AXE</b>	<b>1</b>
<b>OBJECTIF</b>	<b>4</b>
<b>ACTION</b>	<b>Action 1.4.2. - Mettre en place des indicateurs de suivi de la démarche dans le cadre du référentiel DD&amp;RS</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-TE, DGS</b>
<b>CONTEXTE</b>	Le suivi d'une démarche DD&RS via le référentiel DD&RS (cf Action 1.4.1) ainsi que l'évaluation d'une candidature au label DD&RS s'appuient sur des indicateurs. Ces indicateurs permettent d'objectiver le niveau atteint par la structure sur chacune des variables associées aux différents axes du référentiel. Par exemple, l'un des indicateurs de la variable "Formation des futurs enseignant.e.s et/ou des doctorant.e.s aux enjeux et compétences DD&RS" (axe enseignement et formation) est le suivant : "Existence d'un plan de formation DD&RS destiné aux doctorant.e.s et/ou aux futurs enseignant.e.s"
<b>DESCRIPTIF</b>	Cette action consiste à mettre en place des des indicateurs de suivi de la démarche dans le cadre du référentiel DD&RS : - choix des indicateurs jugés pertinents pour les différentes variables du référentiel, pouvant différer de ceux proposés par le référentiel - mise en place d'une procédure de collecte des données permettant de renseigner ces indicateurs
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
identification de l'agent en charge de la mise en place des indicateurs et initiation de la collecte	2025
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	nécessité d'identifier une RH dédiée (0,25 ETP)
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	tous services et responsables impliqués dans la démarche DD&RS
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	association CIRSES (opératrice du label DD&RS)
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	dépendance actions 1.4.1 (auto-évaluation), 1.4.3 (labellisation)

<b>AXE</b>	<b>1</b>
<b>OBJECTIF</b>	<b>4</b>
<b>ACTION</b>	<b>Action 1.4.3 - Obtenir la labellisation DD&amp;RS</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-TE ; DGS</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Le label DD&amp;RS de l'enseignement supérieur a été créé en 2015. Il permet de valoriser nationalement et internationalement les démarches de développement durable et de responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français. Le référentiel DD&amp;RS constitue la grille d'évaluation de ce label.</p> <p>Pour l'établissement, l'objectif fixé de labellisation DD&amp;RS est d'abord une occasion monter en compétences au sein d'un collectif d'établissements engagés.</p>
<b>DESCRIPTIF</b>	L'action consiste en l'engagement de l'université dans la labellisation DD&RS, sur la période couverte par le schéma directeur
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Identification du correspondant établissement en charge du suivi de la procédure. La labellisation repose sur la participation des pairs et la labellisation d'un établissement implique que le correspondant établissement mène des audits dans le cadre de demandes de labellisation soumises par d'autres établissements et participe à des réunions du Comité de labellisation	année n-2
Formation du correspondant établissement auprès de l'association CIRSES opératrice du label DD&RS (webinaire PERSEES, module « Candidater au Label »)	année n-2
Initiation de la collecte des documents d'appui, lorsqu'ils sont exigibles	année n-1
Conduite de la candidature (soumission du dossier et audit)	année n
Conduite d'au moins un audit par le correspondant établissement	année n+1
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	à définir
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	tous services et responsables impliqués dans la démarche DD&RS
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	association CIRSES
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	dépendance actions 1.4.1 (auto-évaluation), 1.4.2 (indicateurs)